

Commune de Dunières



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04.07.2022

ORDRE DU JOUR :

AFFAIRES FINANCIERES :

- Journée Nationale du Commerce de Proximité
- Passage à la M57
- Décision Modificative
- Fonds de concours 2021 : demande d'acompte n°2 et solde
- Emprunt

TRAVAUX :

- Pôle associatif : avenants
- Aménagement de la Rue de l'Eglise : convention avec le Département
- Rue de Bellevue : demande de subvention à la Région

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

Informations diverses sur l'avancée des réflexions des différentes commissions.

- Point sur l'avancée du PLU
- Adhésion de la CCPM à l'ADIL
- Dates à retenir

- Appel des conseillers municipaux - quorum

Monsieur Le Maire fait procéder à l'appel des conseillers municipaux présents lors de cette séance du Conseil Municipal afin de vérifier :

- la présence du quorum (articles L.5211-1 et L. 2121-17) ;
- les pouvoirs éventuellement donnés par des conseillers municipaux absents à des conseillers municipaux présents.

Présents : Corinne BEAL, Nelly BEAULAIGUE, Florian CHAUDIER, Dimitri CLOT, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Fabienne MANOHA, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Christophe MOULIN, Fanny MOURIER, Marie Laure OUDIN, Eric PARRAT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (17)

Excusés : Cédric BROUSSARD (pouvoir à Christophe MOULIN), Hélène DREVET (pouvoir à Patricia SOUCHON), Catherine MARCON (pouvoir à Pierre DURIEUX), Emeline MOUNIER (pouvoir à Pascal GOUY), Thierry SABOT (pouvoir à Fanny MOURIER) (5)

Absente : Colette MORIN (1)

- **Désignation du secrétaire de séance**

L'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'au début de chacune des séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur Jean Paul GRANGE a été désigné secrétaire de séance.

- **Approbation du compte rendu de la dernière séance**

Il convient pour le Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 30 mai 2022 qui a été transmis à tous les conseillers municipaux ou d'indiquer les éventuelles modifications à y apporter.

Pas de remarque particulière. Le compte-rendu de la dernière séance du 30 mai 2022 est approuvé, à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

AFFAIRES FINANCIERES :

- Journée Nationale du Commerce de Proximité

La finalité du dispositif :

- Promouvoir les valeurs du commerce de proximité auprès de la population. Rappeler aux habitants tout le bénéfice, non seulement économique mais aussi social, induit directement par les activités des commerces de la commune.
- Rompre les clivages et fédérer les acteurs économiques autour d'actions collectives.
- Permettre une rencontre informelle entre la population et ceux qui font le commerce local.
- Créer auprès des commerçants un sentiment d'appartenance et d'adhésion à des valeurs communes.
- Faire de cette journée une action de relation publique non mercantile. Donner un coup de projecteur sur les interrogations et le devenir de l'économie de proximité tout en essayant d'en percevoir les enjeux sociaux.

- Afficher cette démarche avec le label « Commerce et Artisanat dans la ville » matérialisé par un panneau à l'entrée de la commune.

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son accord pour participer à cette Journée et valider la participation à 28 € HT / participants + options diverses pour un montant max de 1 000 € HT.

Monsieur Le Maire explique que l'objectif de cette journée est d'animer la Commune à travers le commerce local et mettre en valeur les circuits courts qui font la richesse de notre Territoire. Des communes comme MONISTROL/LOIRE, LE MONASTIER/GAZEILLE font cette opération et cela se développe. L'idée est de donner un coup de main au commerce local. Le souhait est d'apporter un soutien collectif aux commerçants sans se substituer à leur association. Une quinzaine de commerces seraient intéressés pour participer soit $15 * 28 = 420$ € HT soit 504 € TTC auxquels il conviendra d'ajouter des options liées à la communication de l'évènement (fanions bannières ...). Chaque commerce devra trouver un thème et le mettre en valeur dans sa boutique. Par exemple : démonstration de fabrication de bijoux, explication sur l'approvisionnement en produits frais... Les écoles seront associées au dispositif pour faire découvrir les métiers et créer du lien social avec les scolaires.

Cette journée permettrait de faire parler de DUNIERES à travers le commerce local. Un autre objectif serait également de motiver d'autres commerces à venir s'installer sur la Commune.

Fabienne MANOHA demande comment il est possible de soutenir les commerçants.

Monsieur Le Maire lui répond en participant à cette opération déjà, par exemple, il s'agit d'un évènement national et en se basant sur leurs outils de communication.

Pascale MERLE demande pourquoi la Commune n'adhère pas à l'autre option qui semble plus complète.

Monsieur Le Maire lui précise qu'il faut 40 participants.

Isabelle MEYNET est d'accord pour essayer afin de voir ce que cela donne étant donné le coût limité.

Monsieur Le Maire indique que si elle le souhaite l'association des commerçants et artisans duniérois pourra compléter financièrement la participation à cette journée.

Fabienne MANOHA demande la date de cette manifestation.

Monsieur Le Maire lui répond : le 08 octobre 2022 mais les animations peuvent se diluer tout au long de la semaine auparavant.

Pascale MERLE demande si la Commune connaît le nombre d'artisans commerçants sur la Commune.

Monsieur Le Maire lui dit qu'il doit y avoir une soixantaine de commerçants artisans sur la Commune dont une trentaine sont adhérents à l'association.

Isabelle MEYNET demande si la participation à cette journée nationale du commerce de proximité est limitée aux adhérents de cette association.

Monsieur Le Maire lui répond que NON - un courrier sera adressé à tous les commerçants - artisans adhérents de l'association ou non.

Christophe MOULIN précise qu'il était intéressant de recueillir l'avis de certains d'entre eux avant de lancer l'idée et que les membres de l'association ont été interrogés par facilité mais que bien entendu, tous peuvent participer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour participer à la journée nationale du Commerce de Proximité et accorde un budget de 1 000 € HT pour cet événement.

- Passage à la M57

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'actuel cadre réglementaire du secteur public local qui se caractérise par la multiplicité des instructions budgétaires et comptables applicables selon les catégories de collectivités locales (M14, M52, M61, M71, M831 et M832). Les travaux menés depuis 2017 par les administrations (DGFIP = Direction Générale des Finances Publiques et DGCL = Direction Générale des Collectivités Locales) concourent à définir et à mettre en œuvre, en concertation étroite avec les associations d'élus et les acteurs locaux, un cadre comptable local modernisé et unifié : le référentiel M57. Ce référentiel permet le suivi budgétaire et comptable d'entités publiques locales variées, appelées à gérer des compétences relevant de plusieurs niveaux (régions, départements, communes et intercommunalités), tout en conservant certains principes budgétaires applicables aux référentiels M14, M52 et M71. Sur le plan comptable, il constitue ainsi le référentiel le plus avancé en termes de qualité comptable puisque c'est la seule instruction intégrant, depuis 2018, les dernières dispositions normatives examinées par le Conseil de normalisation des comptes publics (CNoCP).

Sur le plan budgétaire, ce référentiel M57 retient plus spécialement, lorsqu'il existe des divergences, les dispositions applicables aux régions, les plus récentes et jugées les plus pertinentes pour la gestion locale ; pour autant, ce référentiel ne remet pas en cause les principales règles budgétaires en vigueur (équilibre par section, débat d'orientation budgétaire, vote du budget par nature ou par fonction, existence de chapitres budgétaires globalisés, chapitres de dépenses imprévues, etc...). Ces caractéristiques ont abouti, fort logiquement, à ce que ce référentiel M57 constitue le support des expérimentations du compte financier unique et de la certification des comptes.

Enfin le référentiel M57 a vocation à être appliqué, à partir du 1er janvier 2024, par toutes catégories de collectivités locales (régions, départements, SDIS, centres départementaux de gestion de la formation professionnelle, métropoles et EPCI, communes et des établissements du secteur hospitalier, social et médico-social).

Monsieur le Maire ajoute que parallèlement à cette nomenclature il est possible d'adopter également le Compte Financier Unique. Le CFU a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens, si le législateur en décide ainsi. Sa mise en place vise plusieurs objectifs :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière
- Améliorer la qualité des comptes
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

En mettant en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permettra de mieux éclairer les assemblées délibérantes et pourra ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

Monsieur le Maire précise que les services des Finances Publiques sollicitent les collectivités pour mettre en place cette nomenclature à compter du 1er janvier 2023.

Il est demandé au Conseil Municipal :

► d'autoriser la mise en place de la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable M57 développée à compter du 1^{er} Janvier 2023 pour les budgets suivants :

COMMUNE DE DUNIERES
LOTISSEMENT HAUTS DU CHAMP
LOTISSEMENT DE VILLE

► d'autoriser la mise en place du Compte Financier Unique à compter du 1er janvier 2023.

Il est expliqué que les budgets utilisant la nomenclature actuellement M14 soit la Commune et les deux lotissements sont concernés par le passage à la M57. Les deux autres budgets eau - assainissement restent en M49.

Ce passage devrait être facilité par la présence au sein des services administratifs d'un agent ayant déjà utilisé cette nomenclature comptable.

Il est rappelé que ce changement s'accompagnera de la mise en place du Compte Financier Unique en lieu et place du Compte de Gestion et du Compte Administratif. Ceci est facilité par les échanges dématérialisés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la mise en place de la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} Janvier 2023 pour les budgets suivants :

COMMUNE DE DUNIERES
LOTISSEMENT HAUTS DU CHAMP
LOTISSEMENT DE VILLE

et autorise la mise en place du Compte Financier Unique à compter du 1er janvier 2023.

- **Décision Modificative**

Monsieur Le Maire présente la Décision Modificative suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-1312 : Régions	0,00 €	215 620,05 €	0,00 €	0,00 €
R-1322 : Régions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	215 620,05 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	215 620,05 €	0,00 €	215 620,05 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	215 620,05 €	0,00 €	215 620,05 €
Total Général		215 620,05 €		215 620,05 €

Il explique qu'une subvention de 215 620,05 € (subvention réhabilitation école région AURA) a été mise au 1312 au lieu du 1322 (subvention non amortissable).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise cette décision modificative.

- Fonds de concours 2021 : demande d'acompte n°2 et solde

Monsieur Le Maire rappelle le FDC 2021 de la CCPM d'un montant de 420 500 € et la délibération du 15 février 2022 sollicitant un acompte 1 de 89 904,13 €.

Il informe qu'il convient donc de solliciter un acompte 2 d'un montant de 330 595,86 €.

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son accord.

Monsieur Le Maire s'estime chanceux d'avoir du Fonds de Concours communautaire qui aide largement au financement des projets communaux.

Il remercie les fondateurs de la Communauté de Commune du Pays de Montfaucon qui ont axé leurs efforts sur le développement économique du territoire.

Le fonds de concours 2021 est à ce jour consommé à 93 % à l'échelle du territoire : certaines communes peinent à le solliciter.

Il rappelle que le nouveau dispositif 2022-2024 sera moins généreux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour solliciter le solde de l'acompte 2 du fonds de concours 2021 pour un montant de 330 595,86 €.

- Emprunt

Monsieur Le Maire rappelle qu'au BP 2022 un emprunt de 750 000 € a été inscrit.

Il précise qu'une consultation a été lancée auprès des banques suivantes :

- Crédit Agricole
- La Banque Postale
- La Caisse d'Epargne
- La Banque des Territoires
- CIC

Caractéristiques demandées : 15 ans - taux fixe - annuité annuelle.

Offre retenue par la Commission Finances celle du Crédit Agricole :

Conditions au 01/07/2022 Valables jusqu'au 15/07/2022 avant 12h

Commune de Dunières

MOYEN TERME	
Montant	750 000,00 €
	taux fixe classique échéance constante
Durée (ans)	15
Nombre d'échéances	15
Taux actuariel	2,37%
1er échéance	
Echéance	59 997,06 €
Capital constant	
Coût total du crédit	899 955,91 €
Frais de dossier 0,10% mini 50€	750,00 € prélevés lors du premier

Christophe MOULIN précise qu'il est compliqué d'obtenir des taux fixes. Seulement deux banques ont proposé un taux fixe dont la Banque Postale avec un taux de 2,82 %. Le crédit agricole avait proposé un taux de 1,75 % (valable jusqu'au 17.06.2022) d'où l'importance d'aller vite dans ce dossier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à contracter auprès du Crédit Agricole un emprunt de 750 000 € au taux de 2,37 %.

TRAVAUX :

- Pôle associatif : avenants

Monsieur Le Maire présente les avenants suivants :

Avenant 1 lot 10 - plomberie chauffage : recalage marché suivant travaux réellement réalisés suivant projet DGD.

	HT	TTC
Montant du Marché	45 359.10 €	54 430.92 €
Montant Avenant: 1	-4 227.50 €	-5073.00 €
est porté à la somme de	41 131.60 €	49 357.92 €

Avenant 1 lot 6 - plâtrerie peinture : complément de doublages neufs suite à constatations du mauvais état du doublage existant après démolition et adaptations de prestations

	HT	TTC
Montant du Marché	51.461,73 €	61.754,08 €
Montant Avenant 1	4.624,10 €	5.548,92 €
est porté à la somme de	56.085,83 €	67.303,00 €

Monsieur Le Maire rappelle qu'il a veillé tout au long du chantier à ce que les travaux en plus soient compensés par des prestations en moins afin de rester dans l'enveloppe allouée à ce chantier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord et autorise la signature de ces deux avenants.

- Aménagement de la Rue de l'Eglise : convention avec le Département

Monsieur Le Maire rappelle les travaux de voirie de l'aménagement de la Rue de l'Eglise lors de l'Aménagement OUEST. Il indique qu'il a sollicité le Département de la Haute-Loire car la route est départementale. Le Département propose de signer une convention ayant pour objet de préciser les modalités de participation du Département de la Haute-Loire au financement des travaux d'aménagement de l'entrée OUEST, RD n°44 au droit de l'Eglise entre les PR 44+000 et 44+170.

La somme forfaitaire de 28 920 € sera versée par le Département de la Haute-Loire à la Commune de DUNIERES.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Monsieur Le Maire indique que PR signifie Point de Repère.

Isabelle MEYNET demande si cette somme avait inscrite en recette au Budget Primitif 2022.

Monsieur Le Maire lui indique que NON car elle n'était pas connue.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à signer cette convention.

- Rue de Bellevue : demande de subvention à la Région

Monsieur Le Maire rappelle que suite à l'étude globale d'aménagement et de sécurisation pour la requalification de la traversée de DUNIERES, la 1^{ère} tranche des travaux portera sur la Rue de Bellevue et connexion à la Rue du Onze Novembre.

Monsieur Le Maire présente le plan de financement suivant :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT*	Nature des recettes	Taux	Montant
Maitrise d'œuvre	80 000.00 €	Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes	20	90 000.00 €
Travaux d'aménagements de surface	320 000.00 €	ETAT (DETR)	20	90 000.00 €
Reprise et enfouissement des réseaux	50 000.00 €	DEPARTEMENT (Cap 43)	13.34	60 000.00 €
		FDC CCPM	23.33	105 000.00 €
		Autofinancement de la commune	23.33	105 000.00 €
TOTAL	450 000.00 €	TOTAL	100	450 000.00 €

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à solliciter une subvention régionale.

Isabelle MEYNET appelle à la vigilance sur l'interprétation des chiffres : les dépenses sont en HT et les subventions sont basées sur le montant HT mais la Commune paye en TTC ...

Christophe MOULIN rappelle qu'il s'agit d'un prévisionnel aussi bien au niveau des recettes que des dépenses.

Monsieur Le Maire annonce qu'il a été informé du montant de la DSIL (Etat) attribué pour le projet de réhabilitation du bâtiment bourg-centre à savoir : 223 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à solliciter la subvention régionale pour les travaux d'aménagement de la Rue de Bellevue.

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

Informations diverses sur l'avancée des réflexions des différentes commissions.

- Point sur l'avancée du PLU

- CDNPS : 21/07 à 14H
- Commission SCOT : 26/07 à 18H
- CDPENAF : le 4 août (pour l'ensemble du PLU)
- 25 juillet : rencontre avec le commissaire enquêteur
- 3 septembre : fin de la consultation des personnes publiques associées
- Du 5 septembre au 5 octobre : Enquête publique avec 4 ½ journées de permanences dont un samedi matin.
- Approbation prévue en décembre pour une entrée en vigueur en janvier.

Florian CHAUDIER demande combien de temps est valable un PLU.

Monsieur Le Maire lui répond 10 ans environ.

Isabelle MEYNET ajoute que lors de la CDNPS, l'Unité Touristique Nouvelle sera étudiée.

- Adhésion de la CCPM à l'ADIL

La Communauté de Communes du Pays de Montfaucon a adhéré à l'ADIL, ce qui vous permet de bénéficier de conseils gratuits sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales concernant votre logement.

Location, difficultés financières, travaux, accession à la propriété... Que vous soyez locataire ou propriétaire, l'Agence Interdépartementale d'Information sur le Logement Loire - Haute-Loire, vous informe et vous conseille pour toutes les questions juridiques, financières et fiscales relatives au logement.

Les juristes de l'ADIL vous apportent des réponses complètes, neutres et adaptées à votre situation, gratuitement et en toute objectivité.

Votre ADIL vous aide à prendre les bonnes décisions en vous apportant tous les éclairages nécessaires.

Avant de vous engager, n'hésitez pas à consulter :

L'ADIL Loire Haute-Loire répond à vos questions par téléphone au 04 77 95 13 32 ou vous accueille dans ses locaux à Chadrac.

Plus d'info sur le site www.adil42-43.org

Monsieur Le Maire précise que cet organisme est très efficace.

Isabelle MEYNET demande si cet organisme ne pourrait pas faire des permanences à la MFS étant donné que la CCPM envisage un programme de rénovation de l'habitat.

Christophe MOULIN lui répond qu'effectivement lorsque que la MFS aura intégré ses nouveaux locaux il conviendra de développer les permanences.

- Dates à retenir

11/07 15H retour étude de trafic

28/07 17H30 réunion - entrée NORD

28/07 20 H conseil municipal (démolitions bâtiments choix entreprises)

Suite aux questions de Robert VALLAT, Christophe MOULIN dresse un bilan du fonctionnement de l'APC/MFS.

APC :

Fréquentation de l'agence postale :

Dunières est la première APC du secteur de Monistrol en fréquentation et en chiffre d'affaires.

Voici les statistiques des quatre premiers mois de 2022 :

LES RÉSULTATS COMMERCIAUX DU SECTEUR 1^{ER} QUADRI 2022

LA POSTE AGENCES & DÉTAILS

	Periodic	Mensuel	Cumulé
	CV Total Global	CV Total Global	CV Total Global
	Recense	MIDAP	MIDAYSG
431370 Secteur MONISTROL SUR LOIRE	73 200 €	43 748 €	67 %
431470 BEAUZAC LPAC AP	5 074 €		
431840 SAINT FERREOL D AUROURE RP	7 173 €	8 487 €	-15 %
431630 RIOTORD AP	5 076 €	7 641 €	-34 %
431490 DUNIERES LPAC AP	19 454 €		
431720 SAINT BONNET LE FROID AP	3 135 €	2 929 €	7 %
432230 SAINT ROMAIN LACHALM AP	4 009 €	4 074 €	-2 %
432360 LA SEAUVE SUR SEMENE RP	2 254 €	2 439 €	-8 %
431420 MONTREGARD AP	1 774 €	1 444 €	23 %
432650 LES VILLETES AP	4 674 €	7 407 €	-37 %
431580 SAINT JUST MALMONT LPAC AP	13 443 €		
431530 PONT SALOMON AP	5 425 €	6 775 €	-20 %
432490 VALPRIVAS AP	1 710 €	2 552 €	-33 %

DUNIERES a un chiffre d'affaires de 19 454 € , représentant à elle seule, 27 % du chiffre d'affaires du secteur.

L'APC occupant la deuxième place, est loin derrière avec une différence de 6011 euros de chiffre d'affaires.

Fréquentation : 200 personnes par semaine. Les lundis après-midi sont très fréquentés sur 3h d'ouverture ce qui représente en moyenne la même fréquentation que certains mercredis, ouverts 6h (une trentaine de personnes en moyenne).

Le mardi est souvent bien fréquenté (55 personnes / jours, moyenne faite depuis l'ouverture), avec une augmentation de fréquentation récente sur les deux derniers mois, et un pic de 70 personnes lors des ponts, ainsi que sur le vendredi après-midi.

Ceci est sûrement dû à la communication faite sur les horaires d'ouvertures et à la prise d'habitude des habitants.

Nombres de colis distribués :

Ci-dessous, les statistiques du premier quadri 2022 concernant le chiffre d'affaires des colissimos affranchis à l'APC de Dunières.

LES RÉSULTATS COMMERCIAUX DU SECTEUR 1^{ER} QUADRI 2022

LA POSTE AGENCES CÉRELAIS

	Période: Mensuel Cumulé			Dont CV D&I		
	Realisé	MPAD	MPAD %	Realisé	MPAD	MPAD %
431370 Secteur MONISTROL SUR LOIRE	12 782 €	10 189 €	25 %	715 €	71 €	903 %
431470 BEAUZAC LPAC AP	1 273 €			86 €		
431840 SAINT FERREOL D AUROURE RP	1 288 €	1 884 €	-32 %	7 €		-100 %
431630 RIOTORD AP	566 €	935 €	-40 %	30 €	21 €	41 %
431490 DUNIERES LPAC AP	2 583 €			264 €		
431720 SAINT BONNET LE FROID AP	1 123 €	1 172 €	-4 %	11 €		-100 %
432230 SAINT ROMAIN LACHALM AP	561 €	739 €	-24 %	18 €		-100 %
432360 LA SEAUVÉ SUR SEMÈNE RP	245 €	327 €	-25 %			
431420 MONTREGARD AP	132 €	190 €	-30 %			
432650 LES VILLETES AP	1 504 €	2 070 €	-27 %	8 €		
431580 SAINT JUST MALMONT LPAC AP	2 312 €			305 €		
431530 PONT SALOMON AP	951 €	1 896 €	-50 %	11 €		
432490 VALPRIVAS AP	245 €	977 €	-75 %	11 €	14 €	-21 %

Le chiffre d'affaires des colissimos affranchis à DUNIERES est de 2583 euros, ce qui représente 20 % du chiffre d'affaires du secteur en colissimo et 68 colis au mois environ.

Pour parler en fréquentation, il faut ajouter aux colissimos affranchis en APC, les colis déposés (déjà affranchis, donc sans transaction financière apparente sur le logiciel, mais nécessitant le flashage du code barre, le tamponnage de la preuve de dépôt et le bon acheminement aux services de La Poste), soit 213 colis déposés par mois.

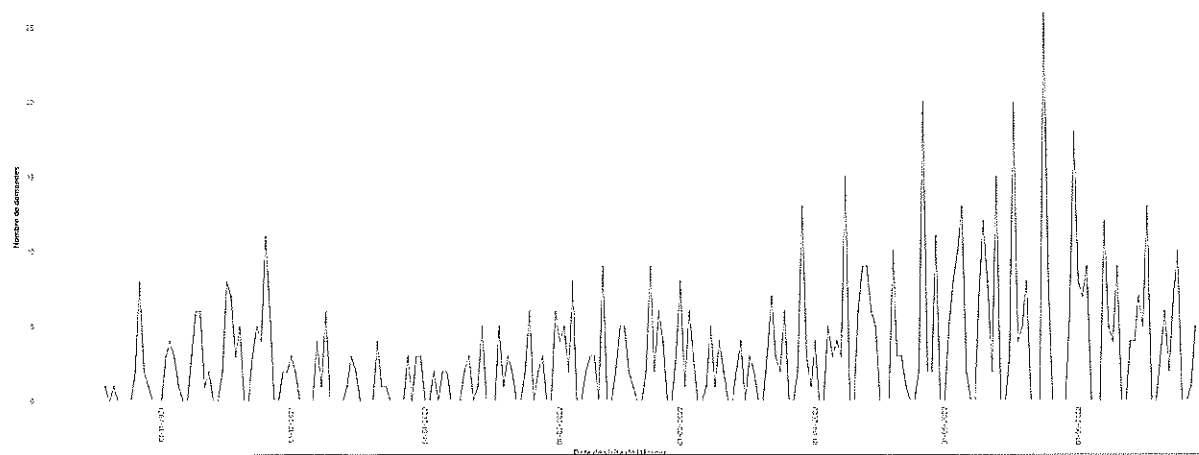
Colis à affranchir + colis déposés = 68 + 213 = 281 colis / mois.

A titre d'exemple ce chiffre correspond à la fréquentation TOTALE (vente de TOUS les produits + affranchissements, dépôts, remise de chèque, remise des courriers et colis...) de l'APC de Beauzac au Mois.

MFS :

Point sur la fréquentation :

Ci-dessous schémas de la fréquentation entre le 04 octobre 2021 et le 29 juin 2022. Malgré des hauts et des bas il y a globalement, une augmentation progressive, avec des pics de fréquentation à 15- 20 personnes par jour.



Depuis l'ouverture, la MFS de Dunières a traité 769 demandes, plaçant la MFS de DUNIERES 11^{ème} de Haute-Loire.

La première du classement est la MFS de Craponne sur Arzon, avec 3975 demandes sur la période. La MFS de DUNIERES est au coude à coude avec Beuzac, 10^{ème}, avec 775 demandes sur la même période.

Montfaucon est 5^{ème} avec 1612 demandes sur cette période.

Il faut cependant considérer l'ancienneté de la structure (auparavant MSAP, implantée depuis 2019).

D'autre part, le nombre d'évènements (journées portes ouvertes, journées thématiques) et d'ateliers collectifs réalisés dans la Maison France Services influence la fréquentation, car fait apparaitre, sur les statistiques, un nombre de personnes important sur la durée de l'atelier.

La MFS de DUNIERES n'a eu qu'un seul atelier réalisé par La Poste le 16 juin 2022, sur les offres mobiles.

Pour 73,71 % des demandes, il s'agit de visites spontanées à la Maison France Services. Le fonctionnement sans rendez-vous permet une prise en charge rapide et réactive pour les situations les plus simples mais rend l'activité très fluctuante et non prévisible, ce qui entraîne un manque de visibilité.

Sur 769 demandes, 570 ont nécessité un accompagnement individuel approfondi. Nous constatons cependant que la MFS de Montfaucon propose majoritairement une durée d'accompagnement de 5 - 10 minutes (à 39%) quant à dunières, cette durée d'accompagnement ne représente que 26 % des demandes.

La MFS de DUNIERES propose pour 30% des demandes, un accompagnement de 10- 20 minutes. 23 % des demandes nécessitent un accompagnement d'une durée plus longue, comprise entre 20 et 40 minutes, contre 11 % pour Montfaucon.

Les accompagnements de 40 minutes et plus représentent 15 % contre 4 % à Montfaucon.

Il y a eu 3 permanences lors de la période déclarative : le 26 avril, le 17 mai et le 24 mai avec une permanence supplémentaire en mai.

Réparties comme suit :

Le 26 avril : 13 personnes,

Le 17 mai : 10 personnes

Le 24 mai : 11 personnes

- Consultation pour une aide à l'accès d'un organisme par internet.

Deux types d'accompagnements :

- Les accompagnements concernant les partenaires nationaux (71,83 % des demandes) :
40% des accompagnements concernant les partenaires nationaux sont pour une démarche en ligne (présentation générale du site d'un partenaire et réalisation d'une démarche)
19,5% nécessitent une mise en relation directe avec le partenaire.
- Les accompagnements propres à la structure et démarches locales (28,17%) : 70% de ces demandes concernent l'inclusion numérique.

Robert VALLAT précise que son questionnement intervient dans le prolongement des interventions de Monsieur Le Maire auprès des candidats aux élections législatives. Il trouve que ce service coûte à la collectivité et ne remet pas en cause le fait que cela réponde à un réel besoin. Ceci dit pour lui 2 MFS sur le territoire communautaire c'est trop. Les frais de fonctionnement semblent poser question. Ces 40 000 € pourraient être mis sur des projets d'investissements tels que le stade. Il estime qu'il faudrait revoir l'organisation pour faire baisser les coûts (modification des horaires, moins de personnel à certains moments...). Il rappelle que dans certaines communes l'APC est au bout du guichet de la mairie réduisant grandement les coûts.

Monsieur Le Maire le rejoint sur le fait que ce service coûte à la Commune. Les services de l'Etat se désengagent et laissent supporter les frais aux collectivités locales. Il rappelle que la Poste envisageait la mise en place d'un facteur guichetier qui après sa tournée aurait ouvert le guichet 2.5 H/ jour ! Cela n'était pas acceptable pour DUNIERES. Les élus se devaient de réagir et donc de passer en APC. Une Commune sans service est vouée à disparaître. Il insiste sur le fait qu'il se bat auprès des élus locaux, de l'AMF pour que le montant alloué par la Poste dans le cadre de l'APC (actuellement environ 1200 €/ mois) soit revu à la hausse et proportionnel aux chiffres d'affaires.

Christophe MOULIN indique que la Poste avait laissé tomber DUNIERES. La fréquentation prouve qu'il y avait un vrai besoin : 200 personnes par semaine ! Il est certain que le bon choix a été fait. Il n'est cependant pas complètement d'accord avec Robert VALLAT car pour lui une Commune ne doit pas qu'investir mais elle doit également proposer des services à sa population. Cependant, il faudra réfléchir à la meilleure manière de résorber les coûts car effectivement le financement questionne.

Marie Laure OUDIN fait un retour positif de la population et souligne qu'à MONTFAUCON le personnel est plus réduit.

Monsieur Le Maire indique qu'il y a encore un gros travail en terme de communication pour faire connaître la structure.

Jean Paul GRANGE pense qu'il conviendrait de proposer des plages horaires sur rendez-vous.

Christophe MOULIN informe que le travail RH continue et que le prochain dossier sera les Lignes Directrices de Gestion en juillet avec l'aide de Monsieur FOURAGE, consultant.

Monsieur Le Maire informe que la cérémonie du 14 juillet est avancée comme d'habitude au 13 juillet mais à 18H45 avant le défilé des classes.

Monsieur Le Maire a apprécié le bon moment passé lors des 3 inaugurations.

Isabelle MEYNET apprécie la présence d'au moins une ancienne institutrice de l'établissement.

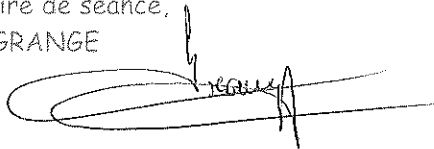
Christophe MOULIN informe que l'établissement va voir à la rentrée l'arrivée de nombreux nouveaux élèves. Ce qui est très bien pour la Commune mais qui inquiète en terme d'équipements : la cantine risque d'être trop petite surtout si les mesures COVID sont réactivées et du personnel communal supplémentaire sera également nécessaire etc...

Monsieur Le Maire explique que l'ouverture d'une 5^{ème} classe est conditionnée par la fermeture d'une autre classe sur le Département car il n'y a pas de création de poste prévue. L'école comptera 125 élèves à la rentrée 2022-2023 alors qu'il y a 3-4 ans elle en comptait 78 !

Fin de la séance,

Fait à DUNIERES, le 07 juillet 2022

Le secrétaire de séance,
Jean Paul GRANGE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean Paul GRANGE', written over a horizontal line.

Le Maire,
Pierre DURIEUX

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pierre DURIEUX', written over a horizontal line.